



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les principales décisions de la commission prises au cours des séances plénières du mois de juin 2026 (03 et 10).

- **Dossier 1 :**
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** à une équipe pour l'intrusion, dans les vestiaires, de personnes extérieures à la rencontre, ayant donné lieu à une bagarre.
 - **CLASSE le dossier sans suite disciplinaire** pour un dirigeant, faute d'éléments probants.
 - Amendes globales : 640 euros.

- **Dossier 2 :**
 - **RETRAIT de DEUX (2) points au classement dont UN (1) point avec sursis** du championnat pour une équipe.
 - **DEUX (2) ans de suspension ferme à un joueur** pour son comportement blessant, intimidant et menaçant ainsi que sa bousculade volontaire envers un arbitre en dehors de la rencontre.
 - Amendes globales : 620 euros.

- **Dossier 3 :**
 - **CLASSE le dossier sans suite disciplinaire** pour les deux clubs, faute d'éléments probants.
 - **CLASSE le dossier sans suite disciplinaire** pour un dirigeant et un éducateur, faute d'éléments probants.
 - Amendes globales : 315 euros.

- **Dossier 4 :**
 - **MISE HORS COMPÉTITON** de deux équipes de la Coupe.
 - **UN (1) an de suspension ferme** à un dirigeant et un joueur pour des actes de brutalité.
 - **DOUZE (12) matchs de suspension ferme** à deux joueurs pour des actes de brutalité
 - **CLASSE le dossier sans suite disciplinaire** à un joueur faute d'éléments probants.
 - **DIX (10) matchs de suspension ferme** à deux joueurs pour des actes de brutalité.



LIGUE DE FOOTBALL d'Occitanie

- **QUINZE (15) matchs de suspension ferme** à deux joueurs pour des actes de brutalité.
 - **DIX-HUIT (18) mois de suspension ferme** à un joueur pour des actes de brutalité.
 - **DEUX (2) ans de suspension ferme** à joueur pour acte de brutalité, tentative de brutalité et bousculade volontaire.
 - Amendes globales : 4395 euros.
- **Dossier 5 :**
- **CINQ (5) mois de suspension ferme** à un dirigeant pour son comportement intimidant et menaçant envers l'encadrement d'un club.
 - **CLASSE le dossier sans suite disciplinaire** à un spectateur, faute d'éléments probants.
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** au club recevant pour le comportement de ses supporters.
 - Amendes globales : 375 euros
- **Dossier 6 :**
- **SIX (6) mois de suspension dont TROIS (3) mois avec sursis** à un éducateur pour un acte de brutalité envers un joueur.
 - **QUATORZE (14) matchs de suspension ferme** à un dirigeant pour son comportement intimidant et menaçant envers des joueurs.
 - **QUATORZE (14) matchs de suspension ferme dont SEPT (7) matchs avec sursis** à un dirigeant pour son comportement intimidant et menaçant envers des joueurs.
 - Amendes globales : 520 euros.